

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 224 Subvention (7.000 euros) à l'association Cinéfondation (3e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cinéfondation (3e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement, d'un montant de 7.000 euros, est attribuée à l'association Cinéfondation 5, rue Charlot (3e). 20608-2018-04087

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 7.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 317.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO